Municipalité de Lantier

AVIS PUBLIC

Il y aura session ordinaire du conseil municipal lundi, le 9 juin 2025 à 19:00 heures, à la salle communautaire située au 118, croissant des Trois-Lacs.

Au cours de cette session, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure :

Monsieur Serge Charbonneau
99, montée Bellevue
Lantier, J0T 1V0
4612-20-5574-0-000-0000
Lot : 6 029 774 du Cadastre du Québec
Zone: 13H

Nature et effets
Construction d'un garage d'une largeur de plus de 75 % de la largeur du bâtiment principal (article 7.2 du règlement de zonage 154-2014).

Dérogation demandée
Construction d'un garage d'une largeur de 9.75 mètres alors que la largeur du bâtiment principale est de 12.19 mètres. Demande de dérogation mineure de 0.61 mètre.

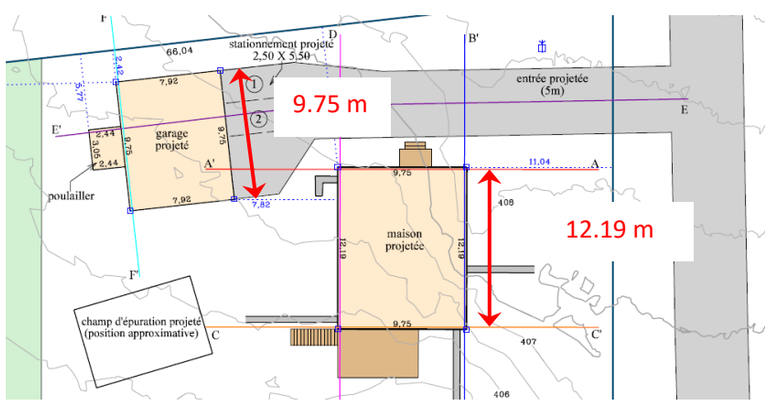

Veuillez prendre avis que le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure ci-jointe lors de la prochaine séance du conseil municipal qui se tiendra lundi, le 9 juin 2025 à 19:00 heures.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Lantier ce 22 mai de l'an deux mille vingt-cinq.

Benoit Charbonneau,
Directeur général et greffier-trésorier